




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2018-53**

**Séance publique du**

**1 février 2018**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la  
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du  
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20180201- lmc1127037-DE-1-1
Date de signature : 06/02/2018
Date de réception : mardi 6 février 2018
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : CENTRES SOCIAUX ET ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ- DÉSIGNATION DES  
REPRÉSENTANTS DE LA VILLE AU SEIN DES CONSEILS D'ADMINISTRATION- ACTUALISATION**

Le 1 février 2018 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 26/01/2018, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Gérard DELOCHE, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danièle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Abbassia BACHI à Madame Reine MERGER, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Madame Charlotte DE BUSSCHERE à Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Philippe DE SAINTDO à Monsieur Jean BOULHOL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Odile BONTHOUX, Madame Sylvaine DI CARO à Madame Danièle SANTAMARIA, Madame Michele EINAUDI à Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Alexandre GALLESE à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Claude MAINA à Mme Arlette OLLIVIER, Madame Irène MALAUZAT à Monsieur Gérard DELOCHE, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Maurice CHAZEAU, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Danièle BRUNET.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Liliane PIERRON, Monsieur Francis TAULAN.  
Secrétaire : Jean BOULHOL

Madame Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services  
Direction Citoyenneté et Proximité

**Nomenclature : 8.5**  
Politique de la ville-habitat-logement

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 1 FÉVRIER 2018

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Maryse JOISSAINS MASINI  
**CO-RAPPORTEUR(S)** : M. DILLINGER Laurent

**Politique Publique : 11-RENFORCEMENT DE LA PROXIMITE ET POLITIQUE DE LA VILLE**

**OBJET** : CENTRES SOCIAUX ET ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ- DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE AU SEIN DES CONSEILS D'ADMINISTRATION- ACTUALISATION- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Par délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2014, vous avez désigné vos représentants chargés de siéger au sein des Conseils d'Administration des associations de proximité.

En effet, la Ville d'Aix-en-Provence développe depuis de nombreuses années un partenariat étroit avec les acteurs socioculturels de proximité participant activement à la mise en œuvre d'actions d'utilité sociale, éducative et culturelle sur l'ensemble du territoire communal.

Il s'agit notamment des centres sociaux (*agréés par la Caisse d'Allocations Familiales*) et des structures de proximité, répartis sur les différents quartiers de la Ville qui sont au cœur des préoccupations sociales dans nos différents quartiers en œuvrant au quotidien en direction d'un public intergénérationnel de plus en plus nombreux.

Ainsi, dans le cadre de ce partenariat avec la Ville, il s'agit aujourd'hui de procéder à une nouvelle désignation de représentants qui seront amenés à participer aux conseils d'administration des associations ci-dessous libellées.

NOMS DE L'ASSOCIATION	REPRÉSENTANT DE LA VILLE SELON LES STATUTS
CENTRE SOCIAL ADIS LES AMANDIERS.	Le Conseil Municipal doit désigner deux représentants au sein du Conseil d'Administration de l'Association précitée.

CENTRE SOCIOCULTUREL MARIE-LOUISE DAVIN.	Le Conseil Municipal doit désigner deux représentants au sein du Conseil d'Administration de l'Association précitée.
CENTRE SOCIAL LA PROVENCE	Le Conseil Municipal doit désigner un représentant titulaire ainsi qu'un suppléant en cas d'empêchement de ce dernier au sein du Conseil d'Administration de l'Association précitée.
CENTRE SOCIAL JEAN-PAUL COSTE	Le Conseil Municipal doit désigner un représentant titulaire ainsi qu'un suppléant en cas d'empêchement de ce dernier au sein du Conseil d'Administration de l'Association précitée.
CENTRE SOCIAL LOU CASTEU	Le Conseil Municipal doit désigner un représentant titulaire ainsi qu'un suppléant en cas d'empêchement de ce dernier au sein du Conseil d'Administration de l'Association précitée.
ASSOCIATION DE GESTION DU CENTRE ALBERT CAMUS.	Le Conseil Municipal doit désigner un représentant titulaire ainsi qu'un suppléant en cas d'empêchement de ce dernier au sein du Conseil d'Administration de l'Association précitée.
MAISON DE QUARTIER LA MARESCHALE.	Le Conseil Municipal doit procéder à la désignation de trois représentants du conseil municipal.
CENTRE SOCIAL LA GRANDE BASTIDE	Les statuts stipulent que : « le conseil d'administration peut en outre comprendre les membres de droit désignés chaque année par le conseil d'administration. » Le Conseil Municipal doit désigner un représentant amené à siéger au sein du Conseil d'Administration de l'Association précitée.
LES AMIS DU PLANETARIUM	Le Conseil Municipal doit désigner un représentant titulaire ainsi qu'un suppléant en cas d'empêchement de ce dernier au sein du Conseil d'Administration de l'Association précitée.

Enfin, en application des dispositions de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, une nomination ou une présentation est votée au scrutin secret et après deux tours, si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative, à égalité de voix l'élection est acquise au plus âgé.

Toutefois, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pouvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidature, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant et il en est donné lecture par le maire.

Je vous demande, compte tenu de ces indications, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DÉCIDER** à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret à ces désignations,
- **PROCÉDER** à la désignation, dans les conditions précitées des représentants devant siéger au sein des Conseils d'Administration des structures ci-dessus libellées.

DL.2018-53 - CENTRES SOCIAUX ET ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ- DÉSIGNATION DES  
REPRÉSENTANTS DE LA VILLE AU SEIN DES CONSEILS D'ADMINISTRATION-  
ACTUALISATION-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 39
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**ONT ETE DESIGNES**

**ADIS Les Amandiers :**

- Claude MAINA
- Laurent DILLINGER

**Centre Socio-Culturel ML Davin**

- Laurent DILLINGER
- Jean-Pierre BOUVET

**Centre Social La Provence**

- Laurent DILLINGER

Suppléant

- Moussa BENKACI

**Centre Social Jean-Paul Coste**

- Laurent DILLINGER

Suppléant :

- Michaël ZAZOUN

**Centre Social Lou Casteu**

- Laurent DILLINGER

Suppléant :

Claude MAINA

**Centre Albert Camus**

- Laurent DILLINGER

Suppléant :

- Moussa BENKACI

**Maison de Quartier La Mareschale**

- Laurent DILLINGER

- Moussa BENKACI

- Catherine SILVESTRE

**Centre Social La Grande Bastide**

Muriel HERNANDEZ

**Les Amis du Planétarium**

- Sylvain DIJON

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,  
Reine MERGER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 06/02/2018  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»